



Comment organiser votre patrimoine en fonction de vos objectifs

Sommes-nous toujours rationnels lors de nos décisions financières ? À bien y réfléchir, la valeur que nous leur attribuons ne correspond pas toujours à nos intentions.

Opportunités et défis

Liquidités. Il s'agit d'un concept complexe à bien des égards, qui présente à la fois des opportunités et des défis. Lorsque nous pensons à la richesse, nous réfléchissons souvent en termes de différents comptes « mentaux ». Autrement dit, nous attribuons à l'argent diverses valeurs et utilisations fondées sur un éventail de facteurs, notamment l'origine de l'argent (hérité ou acquis par des années de travail) et de ce que nous comptons en faire (par exemple, dépenser pour notre train de vie ou donner à des organisations caritatives).

Des comptes mentaux aux comptes concrets

En réfléchissant à tous vos comptes mentaux - l'origine de votre argent et la façon dont vous pouvez l'utiliser - il peut être utile d'établir un cadre concret plus précis, sous forme de « catégories ». Ce système vous permet de revoir régulièrement la structure de votre capital, afin de déterminer si vos décisions sont effectivement alignées sur ce que vous souhaitez accomplir.

Une organisation fondée sur des objectifs

Il peut être stimulant de répartir son patrimoine en quatre catégories : **liquidités** (disponibilités), **train de vie** (dépenses), **héritage** et **croissance**. Ce faisant, vous déterminez si l'organisation et l'utilisation de votre argent répondent à vos objectifs et à vos valeurs.

INVESTMENT AND INSURANCE PRODUCTS ARE: • NOT FDIC INSURED • NOT INSURED BY ANY FEDERAL GOVERNMENT AGENCY
• NOT A DEPOSIT OR OTHER OBLIGATION OF, OR GUARANTEED BY, JPMORGAN CHASE BANK, N.A. OR ANY OF ITS AFFILIATES
• SUBJECT TO INVESTMENT RISKS, INCLUDING POSSIBLE LOSS OF THE PRINCIPAL AMOUNT INVESTED



Liquidités (disponibilités)

Bon nombre d'investisseurs prévoient de faire face aux imprévus, afin de disposer de suffisamment de liquidités pour se sentir psychologiquement à l'abri des turbulences des marchés, des cycles économiques et des événements de la vie. L'objectif est de s'assurer que les dépenses ou le train de vie ne seront pas restreints de manière inattendue ou qu'il n'y aura pas de vente d'actifs au plus mauvais moment (c'est-à-dire de vente à bas prix). Dans la catégorie des liquidités, nous voulons disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour faire face aux dépenses courantes liées au train de vie. Elles couvrent des périodes d'environ 1 à 3 ans et concernent des achats importants, des dépenses professionnelles, etc. De nombreuses personnes souhaitent également disposer de « poudre sèche » pour des investissements opportunistes, de façon à pouvoir acheter au moment où d'autres vendent à bas prix. Quel est le montant des liquidités dont vous disposez ? Vous permettent-elles de faire ce que vous voulez, quand vous le voulez ? Les liquidités peuvent être de la trésorerie, des dépôts, des obligations à court terme et des fonds du marché monétaire. Elles peuvent également inclure des lignes de crédit ou des prêts immobiliers.



Train de vie (dépenses)

En procédant à une allocation stratégique, les investisseurs peuvent maintenir leur train de vie jusqu'à la fin de leurs jours. Si, par exemple, ils étaient confrontés à une perte importante de capital dans une entreprise ou un investissement concentré, ou à un événement de la vie qui les empêcherait de travailler, cette catégorie disposerait de suffisamment d'argent pour atténuer les effets négatifs et maintenir un train de vie confortable. Le contenu de cette catégorie est spécifiquement adapté à la définition du « train de vie » d'un individu ou d'une famille. Il peut s'agir de dépenses liées aux besoins essentiels, de fonds destinés à l'éducation des enfants et des petits-enfants, de dons pour la famille et la communauté dans son ensemble. Avez-vous mis de l'argent de côté pour votre train de vie ? Si oui, le montant est-il suffisant ? Peut-être trop élevé ? Le patrimoine réservé aux dépenses liées au train de vie peut également inclure des stratégies multi-actifs et des investissements alternatifs diversifiés.



Héritage

Les deux premières catégories sont réservées aux fonds devant être utilisés de votre vivant, tandis que la catégorie « héritage » couvre l'argent destiné à servir au cours de votre vie ou après votre décès. Mais elle offre une certaine flexibilité. Si la catégorie « train de vie » est épuisée trop tôt sous l'effet de facteurs tels que la longévité, la catégorie consacrée à l'héritage peut procurer un niveau minimum de richesse. En outre, cette catégorie peut être destinée à des dons familiaux - soit directement, soit par l'intermédiaire de structures de planification patrimoniale plus complexes - ainsi qu'à des dons philanthropiques par le biais de fondations familiales. Avez-vous l'intention d'utiliser votre patrimoine au profit de personnes ou d'organisations ? Un quart de nos clients ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de transmettre de l'argent à d'autres après leur décès, ce qui signifie que la catégorie « héritage » n'est pas pertinente pour eux. (Voir The power of intent pour de plus amples informations sur les intentions des clients concernant leur fonds). Mais si vous êtes concerné, qu'en est-il de votre catégorie préservation et/ou distribution ? Un large éventail de stratégies peuvent être appropriées : assurance-vie, trusts, structures patrimoniales complexes, investissements généraux, biens immobiliers, œuvres d'art, joaillerie et autres. Certains décident d'emprunter en gageant des actifs de cette catégorie (par exemple une œuvre d'art) afin d'alimenter d'autres catégories (telles que le train de vie).



Croissance

Il est important de noter que le contenu des trois catégories précitées de patrimoine - liquidités, train de vie et héritage - est destiné à être consommé. La quatrième et dernière catégorie a un tout autre but. Son objectif est d'assurer un taux de croissance à l'infini de votre capital, qui pourrait servir de socle à un patrimoine intergénérationnel ou à des dons philanthropiques à l'infini. Possédez-vous de l'argent destiné à croître pour toujours ? Dans l'affirmative, combien ? Et avez-vous communiqué cela aux personnes ou aux organisations qui sont censées gérer cette richesse ? En règle générale, cette catégorie comprend des stratégies de placement à long terme qui sont plus offensives (par exemple, le private equity, les actions et les hedge funds), des positions ou des investissements concentrés, des entreprises et des immeubles de placement (qui ne sont généralement pas des résidences familiales). Les emprunts visant à améliorer le rendement des placements (investissements financés par endettement) peuvent également entrer dans cette catégorie.

Aligner objectifs et catégories

Pour beaucoup d'entre nous, le concept de « catégorie » est une nouvelle façon d'organiser notre réflexion sur le patrimoine. Par ailleurs, nous avons tous tendance à avoir des idées plus ou moins précises sur nos objectifs. Un objectif repose sur trois piliers fondamentaux : la désignation, le montant souhaité et l'horizon temporel.

DÉSIGNATION

Objectifs que vous formulez



MONTANT EN DOLLARS

Le montant de trésorerie requis



HORIZON TEMPOREL

Le délai requis pour réaliser l'objectif



Ces éléments sont importants, car les objectifs, les horizons temporels et les niveaux de priorité varient d'une catégorie à l'autre. Naturellement, la taille des portefeuilles et les stratégies patrimoniales de chacun seront différentes.

Organiser votre patrimoine en fonction de vos objectifs pour assurer votre avenir



Assise à son bureau, Sophia contemple la ville. Elle a bâti son entreprise à partir de rien et s'apprête maintenant à vendre une part importante de ses actions. En réfléchissant à son parcours, elle s'est rendu compte de ce qui comptait le plus pour elle : sa famille.

Sophia a toujours été motivée et déterminée à réussir dans les affaires. Mais tandis qu'elle franchissait une nouvelle étape de sa vie, quelque chose a changé. Elle a senti plus que jamais que son héritage ne se résumait pas à l'entreprise qu'elle avait créée. Il s'agissait de transmettre quelque chose à sa famille et au monde. Sachant qu'elle avait besoin d'aide pour restructurer son patrimoine afin d'atteindre cet objectif, elle a appelé son interlocuteur de confiance chez J.P. Morgan pour discuter de son avenir. Elle souhaitait assurer deux choses : financer son train de vie et garantir l'avenir de sa famille.

Le conseiller a écouté Sophia patiemment pendant qu'elle exposait ses objectifs. Il savait qu'il s'agissait d'un moment crucial pour elle et sa famille. Ensemble, ils ont réglé les détails, s'assurant que le plan de Sophia était solide et sûr.

Une fois la transaction concernant l'entreprise réalisée, Sophia s'est sentie soulagée. Elle avait réalisé son objectif, mais plus important encore, elle avait assuré l'avenir de sa famille. Sophia savait que le chemin à parcourir serait semé d'embûches, mais elle était prête. La stratégie qu'elle avait établie était prête à être mise en œuvre.

Avoir un plan et rester fidèle à ses objectifs

Objectifs	Allocation stratégique d'actifs	Allocation de capital
 <p>Liquidités</p> <p>Liquidités destinées à des investissements opportunistes, couvrant deux ans de dépenses</p>	 <p>Liquidités</p>	10 millions de dollars
 <p>Train de vie</p> <p>Dépenses liées au train de vie : 1,0 million de dollars par an de 2024 à 2053</p>	 <p>Prudente</p>	27 millions de dollars
 <p>Héritage</p> <p>Héritage destiné à la famille, 30,0 millions de dollars en 2053 (Investir 22,4 millions de dollars aujourd'hui pour transmettre 30 millions de dollars plus tard)</p>	 <p>Équilibrée</p>	22,4 millions de dollars
 <p>Croissance</p> <p>Portefeuille multigénérationnel</p>	 <p>Croissance</p>	39,9 millions de dollars
Total		100,0 millions de dollars

Source : au 18 septembre 2023

■ Liquidités
 ■ Obligations
 ■ Actions
 ■ Investissements alternatifs

De la sensibilisation à l'action

L'alignement de vos intentions sur vos stratégies patrimoniales est un processus continu, qui peut commencer quelle que soit l'étape de la constitution de votre patrimoine. Les stratégies qui servent vos divers objectifs peuvent également évoluer au fil du temps. Par exemple, lorsque vous êtes plus jeune, vous n'êtes peut-être pas certain du montant du patrimoine que vous allez accumuler, ni de sa destination. En vieillissant, vous pouvez envisager de mettre en place des structures de patrimoine plus arrêtées, au fur et à mesure que se précisent les montants que vous pouvez et souhaitez donner aux membres de votre famille ou de votre communauté. Quelles que soient vos intentions, vous devez commencer. Lorsque vous aurez identifié les catégories qui vous concernent et que vous les aurez alignées sur vos intentions, vous serez plus confiant dans la réussite à long terme de votre stratégie patrimoniale.

Ce cadre pratique aborde quelques questions simples, mais importantes : où se trouve exactement mon argent ? Fonctionne-t-il comme je le souhaite ? Aurai-je suffisamment d'argent en cas de crise ? Mon patrimoine profitera-t-il à ma famille ? Un seul portefeuille ne répondra pas à toutes ces questions. En revanche, lorsque vous organisez votre argent de manière explicite et intentionnelle, vous pouvez adapter le niveau de risque et d'illiquidité que vous adoptez pour chaque partie de votre patrimoine, en répartissant efficacement le capital dans l'ensemble de votre structure patrimoniale tout en répondant à toutes les questions pertinentes. Vous pouvez ainsi avoir la certitude que votre patrimoine aura l'impact escompté.

Voici quelques pistes pour vous aider à démarrer.

Liquidités (disponibilités)

- Prévoyez-vous des achats ou des engagements financiers importants à court terme ?
- Prévoyez-vous des sorties de fonds importantes ?
- Quel est le montant du capital dont vous souhaiteriez disposer pour saisir des opportunités d'investissement attrayantes ou pour un déploiement tactique en cas de dislocation du marché ?
- Quel est le montant des liquidités dont vous auriez besoin pour surmonter la volatilité des marchés et les cycles économiques, ou pour faire face à un événement imprévu ?

Train de vie (dépenses)

- Quel est le montant dont vous auriez besoin chaque année pour vivre aussi confortablement qu'à l'heure actuelle ?
- Devez-vous prévoir des sorties de fonds importantes ?
- Prévoyez-vous que votre train de vie évoluera de manière significative au fil du temps ?
- Existe-t-il des objectifs concernant les membres de votre famille ou vos proches que vous intégrez à votre train de vie (par exemple, l'éducation de vos enfants ou petits-enfants) ?
- Intégrez-vous d'autres objectifs à votre train de vie ?

Héritage

- Comment définiriez-vous la réussite pour vous-même, votre entreprise, votre famille et votre héritage ?
- Quel est votre objectif en matière d'héritage ?
- Avez-vous des objectifs dont d'autres bénéficieront au cours de votre vie ou au-delà ?
- À qui est destiné le patrimoine ?
- Quand souhaitez-vous transmettre vos actifs ou votre patrimoine ?
- Que souhaitez-vous transmettre ? Des liquidités, des investissements, des biens immobiliers, des objets de collection, etc. ?

Croissance

- Que souhaitez-vous réaliser avec votre patrimoine ?
- Qui détiendra et gèrera les actifs après votre décès ? Les membres de la famille, le family office, des professionnels ?
- Comment voyez-vous vos actifs concentrés ?



Nous pouvons vous accompagner

La Banque Privée de J.P. Morgan s'engage à vous aider à renforcer votre impact philanthropique en vous offrant des conseils, un leadership éclairé et des opportunités pour développer vos connaissances. Si vous souhaitez en savoir plus, nous vous invitons à contacter votre équipe J.P. Morgan.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Principaux Risques

Le présent document est publié à titre d'information uniquement. Il peut vous renseigner sur certains produits et services proposés par les activités de gestion de patrimoine de J.P. Morgan, qui font partie de JPMorgan Chase & Co (« JPM »). Les produits et services décrits, ainsi que les frais, commissions, taux d'intérêt et exigences de soldes qui s'y rattachent, sont susceptibles d'être modifiés conformément aux contrats applicables au compte et peuvent varier selon les zones géographiques.

Les produits et services ne sont pas tous disponibles en tout lieu. Si vous êtes une personne handicapée et avez besoin d'un soutien supplémentaire pour accéder à ce document, veuillez contacter votre équipe J.P. Morgan ou envoyez-nous un e-mail à accessibility.support@jpmorgan.com pour obtenir de l'aide. Veuillez lire l'ensemble des Informations importantes.

Risques Généraux Et Informations Y Afférentes

Les opinions, stratégies et produits présentés dans ce document peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs et présentent des risques. **Les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** L'allocation/la diversification des actifs ne garantit pas un bénéfice ni une protection contre les pertes. Aucune décision d'investissement ne saurait être fondée exclusivement sur les informations contenues dans ce document. Nous vous recommandons vivement d'examiner avec la plus grande attention les services, les produits, les classes d'actifs (p. ex., les actions, les obligations, les investissements alternatifs, les matières premières, etc.) ou les stratégies présentés afin de déterminer s'ils sont adaptés à vos besoins. Vous devez également prendre en considération les objectifs, les risques, les frais et les dépenses associés aux services, produits ou stratégies d'investissement avant de prendre une décision d'investissement. Pour retrouver toutes ces informations, obtenir des renseignements plus complets et discuter de vos objectifs et de votre situation, veuillez contacter votre équipe J.P. Morgan.

Exclusion De Responsabilité

Certaines des informations contenues dans ce document sont considérées comme fiables. Cependant, JPM n'apporte aucune garantie quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et ne saurait engager sa responsabilité pour les pertes ou les préjudices (qu'ils soient directs ou indirects) résultant de l'utilisation de tout ou partie de ce document. Nous n'apportons aucune garantie quant aux calculs, graphiques, tableaux, diagrammes ou commentaires figurant dans ce document, lesquels ne sont fournis qu'à titre d'exemple ou indicatif. Les points de vue, opinions, estimations et stratégies exprimés dans ce document constituent notre jugement sur la base des conditions actuelles du marché et peuvent varier sans préavis. JPM n'est nullement tenu de mettre à jour les informations citées dans ce document en cas de modification. Les points de vue, estimations et stratégies exprimés dans ce document peuvent différer de ceux exprimés par d'autres divisions de JPM, ou des points de vue exprimés à d'autres fins ou dans un autre contexte, et **ce document ne doit pas être considéré comme un rapport de recherche.** Les résultats et les risques anticipés se fondent exclusivement sur les exemples hypothétiques présentés ; les résultats et les risques effectifs varieront en fonction des circonstances particulières. Les déclarations prospectives ne doivent pas être considérées comme des garanties ou des prédictions concernant des événements futurs.

Ce document ne saurait être interprété comme pouvant donner lieu à une obligation d'attention à votre égard ou à l'égard d'un tiers, ou à l'instauration d'une relation de conseil. Ce document ne doit en aucun cas être considéré comme une offre, une sollicitation, une recommandation ou un conseil (financier, comptable, juridique, fiscal ou autre) donné par J.P. Morgan et/ou ses dirigeants ou employés, que cette communication ait été transmise ou non à votre demande. J.P. Morgan, ses filiales et ses collaborateurs ne fournissent pas de conseils de nature comptable, juridique ou fiscale. Vous êtes invité(e) à consulter vos propres conseillers fiscaux, juridiques et comptables avant d'effectuer une opération financière.

Informations Importantes Concernant Vos Placements Et Les Conflits D'intérêts Potentiels

Des conflits d'intérêts surviendront chaque fois que JPMorgan Chase Bank, N.A. ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») possèdent une incitation financière ou autre réelle ou supposée dans sa gestion des portefeuilles de nos clients à agir d'une manière qui bénéficie à J.P. Morgan. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par JPMorgan Chase Bank, N.A. ou une filiale telle que J.P. Morgan Investment Management Inc. ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, y compris l'exécution et la compensation des ordres, de la part d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan reçoit un paiement à la suite de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ; ou (4) lorsque J.P. Morgan reçoit un paiement au titre de la prestation de services (y compris un service aux actionnaires, la tenue de registres ou la conservation) en ce qui concerne les produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. Les relations qu'entretient J.P. Morgan avec d'autres clients peuvent donner lieu à des conflits d'intérêt qui peuvent également survenir lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Les stratégies d'investissement sont choisies à la fois par des gestionnaires d'actifs de J.P. Morgan et des gestionnaires d'actifs tiers et sont vérifiées par nos équipes d'analystes et de gestionnaires. Nos équipes responsables de la construction des portefeuilles sélectionnent, dans cette liste de stratégies, celles qui concordent avec nos objectifs d'allocation d'actifs et nos prévisions, afin d'atteindre l'objectif d'investissement du portefeuille.

En règle générale, nous préférons les stratégies gérées par J.P. Morgan. La proportion de stratégies gérées par J.P. Morgan devrait être importante (jusqu'à 100 %) pour les stratégies telles que, par exemple, les liquidités et les obligations de haute qualité, conformément à la législation en vigueur et aux conditions spécifiques au compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et malgré notre connaissance des processus d'investissement, ainsi que de la philosophie en matière de risque et de conformité qui découle de notre appartenance à la même société, nous tenons à rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Nous donnons la possibilité de choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (en dehors des produits de trésorerie et de liquidité) dans certains portefeuilles.

Informations Réglementaires, Sur La Marque Et Sur L'entité Juridique

Aux **États-Unis**, les comptes de dépôts bancaires et les services connexes, tels que les comptes chèques, les comptes épargne et les prêts bancaires, sont proposés par **JPMorgan Chase Bank, N.A.** Membre de la FDIC.

JPMorgan Chase Bank, N.A. et ses sociétés affiliées (conjointement « **JPMCB** ») proposent des produits d'investissement, qui peuvent inclure des comptes bancaires d'investissement gérés et des services de dépôt, dans le cadre de leurs services fiduciaires et de trust. Les autres produits et services d'investissement, tels que les comptes de courtage et de conseil, sont proposés par **J.P. Morgan Securities LLC (« JPM S »)**, membre de la FINRA et de la SIPC. Les produits d'assurance sont fournis par l'intermédiaire de Chase Insurance Agency, Inc. (CIA), une agence d'assurance menant ses activités sous le nom de Chase Insurance Agency Services, Inc. dans l'État de Floride. JPMCB, JPM S et CIA sont des sociétés affiliées sous le contrôle commun de JPM. Produits non disponibles dans tous les États.

En **France**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - succursale de Paris**, sise 14, Place Vendôme 75001 Paris, France, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et supervisée conjointement par la BaFin, la Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et la Banque centrale européenne (BCE) sous le numéro 842 422 972 ; J. P. Morgan SE - succursale de Paris est également supervisée par les autorités bancaires françaises, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En **Allemagne**, ce document est publié par **J.P. Morgan SE**, sise à Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et la Banque centrale européenne (BCE)). Au **Luxembourg**, ce document est publié par **J.P. Morgan SE - Succursale luxembourgeoise**, sise à European Bank and Business Centre, 6 route de Treves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Succursale du Luxembourg est également sous l'autorité de tutelle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) ; immatriculée sous R.C.S. Luxembourg B255938. Au **Royaume-Uni**, ce document est produit par **J.P. Morgan SE - Succursale de Londres**, sise au 25 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5JP, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Succursale de Londres est également sous l'autorité de tutelle de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority. En **Espagne**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE, Sucursal en España**, sise au Paseo de la Castellana, 31, 28046 Madrid, Espagne, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE, Sucursal en España est également sous l'autorité de tutelle de la Commission espagnole du marché des valeurs mobilières (CNMV) ; enregistrée auprès de la Banque d'Espagne en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 1516. En **Italie**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale de Milan**, sise à Via Cordusio, n.3, Milan 20123, Italie, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Succursale de Milan est également sous l'autorité de tutelle de la Banque d'Italie et la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) ; enregistrée auprès de la Banque d'Italie en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 8079 ; numéro d'enregistrement à la Chambre de commerce de Milan : REA MI - 2542712. Aux **Pays-Bas**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale d'Amsterdam**, sise au World Trade Centre, Tower B, Strawinskylaan 1135, 1077 XX, Amsterdam, Pays-Bas, autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et de la Banque européenne Banque centrale (BCE) ; J.P. Morgan SE - succursale d'Amsterdam est également autorisée et sous l'autorité de tutelle de De Nederlandsche Bank (DNB) et de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas. Enregistré auprès du Kamer van Koophandel en tant que filiale de J.P. Morgan Bank SE sous le numéro d'enregistrement 71651845. Au **Danemark**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - succursale de Copenhague, filial af J.P. Morgan SE, Tyskland**, sise à Kalvebod Brygge 39-41, 1560 København V, Danemark, autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - succursale de Copenhague, filial af J.P. Morgan SE, Tyskland est également sous l'autorité de tutelle de la Finanstilsynet (Danish FSA) et enregistrée auprès de Finanstilsynet en tant que succursale de J.P. Morgan

SE sous le code 29010. En **Suède**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Stockholm Bankfilial**, sise à Hamngatan 15, Stockholm, 11147, Suède, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et sous l'autorité de tutelle de la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et de la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Stockholm Bankfilial est également sous l'autorité de tutelle de la Finansinspektionen (FSA suédoise) ; enregistrée auprès de Finansinspektionen en tant que succursale de J.P. Morgan SE. En **Belgique**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale de Bruxelles** dont le siège social est sis 35 Boulevard du Régent, 1000, Bruxelles, Belgique, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et supervisée conjointement par la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank) et la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Succursale de Bruxelles est également supervisée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) en Belgique ; enregistrée auprès de la BNB sous le numéro d'enregistrement 0715.622.844. En **Grèce**, ce document est distribué par **J.P. Morgan SE - Succursale d'Athènes**, dont le siège social est sis 3 Haritos Street, Athènes, 10675, Grèce, agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) et supervisée conjointement par la BaFin, Banque centrale de la République fédérale allemande (Deutsche Bundesbank et la Banque centrale européenne (BCE) ; J.P. Morgan SE - Succursale d'Athènes est également supervisée par la Banque de Grèce ; enregistrée auprès de la Banque de Grèce en tant que succursale de J.P. Morgan SE sous le code 124 ; numéro d'enregistrement de la Chambre de commerce d'Athènes 158683760001 ; numéro de TVA 99676577.

En **Suisse**, ce document est distribué par **J.P. Morgan (Suisse) SA**, qui est réglementée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). J.P. Morgan (Suisse) SA, dont le siège social est au 35 rue du Rhône, 1204, Genève, Suisse, est agréée et supervisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), en tant que banque et courtier en valeurs en Suisse. Cette communication est une publication dans le cadre de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MIFID II) et de la Loi fédérale suisse sur les services financiers (FINS). Les investisseurs ne doivent pas souscrire ni acheter d'instruments financiers mentionnés dans cette publication, sauf sur la base des informations contenues dans tout document juridique applicable, qui est ou sera mis à disposition dans les juridictions concernées (selon les besoins).

Les références à « J.P. Morgan » faites dans ce document désignent JPM, ses différentes filiales et sociétés affiliées à travers le monde. « La Banque Privée de J.P. Morgan » est la marque commerciale utilisée par JPM pour ses opérations de banque privée. Le présent document est destiné à une utilisation strictement personnelle et il ne doit pas être diffusé à un tiers quelconque, ou utilisé par un tiers quelconque, ni dupliqué afin d'être utilisé à des fins autres qu'une utilisation personnelle sans notre permission. Si vous avez des questions ou si vous ne souhaitez plus recevoir ce type de communication, veuillez contacter votre représentant J.P. Morgan.